
AVIS DU BUREAU DE LA CLE – Séance du 12 juin 2025

Avis relatif au dossier d'autorisation environnementale du système d'endiguement de Navarre (SMABI)

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Iton, réunie en commission de bureau le 12 juin 2025, a examiné le dossier d'autorisation environnementale présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) relatif au système d'endiguement dit « des digues de Navarre » à Évreux.

Ce dossier vise à régulariser l'état existant du système d'endiguement, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, et à permettre la poursuite de la protection contre les inondations du quartier de Navarre.

Avis de la CLE :

La CLE émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale, sous réserve des observations suivantes :

1. Compatibilité avec le SAGE Iton

Le projet s'inscrit dans les objectifs du SAGE Iton, notamment :

- L'objectif I-20 visant à bâtir une stratégie d'aménagement hydraulique en lit majeur pour contenir une crue trentennale.
- La préservation des zones naturelles d'expansion des crues et la réduction de la vulnérabilité des populations exposées.

2. Niveau de protection actuel

Le niveau de protection retenu (67,70 m NGF) est inférieur à une crue biennale, ce qui reste modeste au regard des enjeux humains et matériels. La CLE encourage le SMABI à poursuivre les démarches visant à rehausser ce niveau de protection, notamment via les travaux de renaturation et de fiabilisation prévus dans une seconde phase.

3. État des ouvrages

La CLE prend acte des fragilités identifiées sur certains ouvrages (digue Est, vanne du bras du Gord) et souligne l'importance de leur sécurisation rapide pour éviter tout sur-aléa en cas de crue.

4. Articulation avec les politiques publiques

Le projet s'inscrit dans une dynamique cohérente avec le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours sur le bassin de l'Iton. La CLE recommande une coordination étroite entre les actions du PAPI et les travaux envisagés par le SMABI.

5. Suivi et transparence

La CLE souhaite être tenue informée de l'évolution du projet.

Evreux, le 16 Juin 2025.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Iton,
M. Marcel SAPOWICZ